



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1017) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION « RAINBOW SYMPHONY
ORCHESTRA » A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-463
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Rainbow Symphony Orchestra » représentée par sa présidente, Madame Juliette BELLIARD, domiciliée 63 rue Beaubourg, 75003 Paris, d'organiser une répétition dans la salle Berlioz le 24 novembre 2024 de 14h00 à 17h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Rainbow Symphony Orchestra » représentée par sa présidente, Madame Juliette BELLIARD, domiciliée 63 rue Beaubourg, 75003 Paris, une convention de location de salle, pour un montant de 117 € T.T.C (cent-dix-sept euros) pour les frais de location auxquels il faut ajouter 88,12 € T.T.C (quatre-vingt-huit euros et douze centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser une répétition dans la salle Berlioz le 24 novembre 2024 de 14h00 à 17h00 .

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN